



## Compte rendu du 25 juillet 2014

Le vingt-cinq juillet deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 17 juillet, s'est réuni, à la mairie - salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET.

Membres :		<b>Présents</b> : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD et Marie-Christine
- en exercice :	19	CALLSEN, Adjoints ; Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Bruno
- présents :	13	GALICHON, Yanisse DENAT, Karine ALMERAS, Elodie BERRAUD et
- votants :	16	Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
Quorum :	10	<b>Absents et excusés</b> : Laurent PEGON représentée par Sandrine GALICHON, Cécile TALON représentée par Daniel BOUILLON, Cécile BURDIN représentée par Delphine LINOIS, Stéphanie MICHEL, Maryline PERRIN, et Flavien FEUGERE.

Secrétaire : Marie-Christine CALLSEN - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 24 juin 2014 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de sa réunion du 24 juin.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Le conseil municipal n'émet pas d'observations sur les comptes-rendus des réunions qui se sont tenues dernièrement : réunion de service de la garderie et du restaurant scolaire le jeudi 26 juin, Comité consultatif garderie et restaurant scolaires le mardi 1<sup>er</sup> juillet, Bureau municipal le lundi 7 juillet, Communication le mercredi 9 juillet, Voirie – Chemins – Cimetière le vendredi 11 juillet et Bureau municipal le lundi 21 juillet.

### Décision du maire : rendu compte au conseil municipal

Le conseil municipal prend connaissance de la décision du maire prise depuis sa dernière réunion. Elle concerne la décision de non préemption d'une propriété non bâtie située chemin des Gatilles.

### Révision du plan local d'urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet

Le conseil municipal tire le bilan de la concertation et arrête, à la majorité des votants (1 abstention - POUR : 15 – CONTRE : 0), le projet de PLU tel que Fabrice CHENAUD vient de le présenter.

### Budget principal : décision modificative n° 4 au budget primitif 2014

Le conseil municipal apporte, à l'unanimité des votants, une quatrième décision modificative au budget primitif principal 2014 pour faire face à de nouvelles dépenses. Il prélève des crédits sur les comptes Dépenses imprévues des deux sections, fonctionnement et investissement, sans modifier le montant total du budget.

**Budget du service Assainissement : décision modificative n° 1 au budget primitif 2014**

Le conseil municipal apporte, à l'unanimité des votants, une première décision modificative au budget primitif 2014 du service Assainissement pour l'amortissement des immobilisations. Il ne modifie pas le montant total du budget primitif.

**Convention de financement de l'école privée Notre-Dame des Vignes: approbation d'un avenant**

Le conseil municipal approuve l'avenant apporté à la convention de financement de l'école privée. Il intègre la subvention allouée pour des projets ciblés pour les élèves inscrits à l'école et domiciliés dans la commune.

**Garderie et restaurant scolaires : révision du règlement intérieur 2014-2015 et du tarif de la garderie**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le règlement tel que Sandrine GALICHON, Adjointe et présidente du comité consultatif Garderie et restaurant scolaires, vient de le présenter. Il approuve également le nouveau tarif, régulier et occasionnel, de la garderie au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Réforme des rythmes scolaires : convention de prestation de services relative à la mise en oeuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelle et primaire - année 2014-2015- avec le Judo-Club de ST NIZIER SOUS CHARLIEU**

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité des votants. Le club animera ainsi des ateliers de judo et d'activités complémentaires pour les élèves de niveaux maternelle et primaire pendant l'année 2014-2015 moyennant le versement d'une subvention de 500 € en fin de mission.

**Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> août 2014 suite à l'admission de deux agents à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe :**

- suppression de deux emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (26 et 30 heures)
- création de deux emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (30 et 34 heures)

Le conseil municipal supprime, à l'unanimité des votants, deux emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (de 26 h et de 30 h) et crée, en remplacement, deux emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (de 34 h et de 30 h) au 1<sup>er</sup> août. Le maire pourra ainsi nommer à ce grade deux agents affectés à l'école et dans les services périscolaires, admis à l'examen professionnel. Il attend l'avis du Comité technique paritaire et de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Loire.

**Réforme des rythmes scolaires : convention pour l'utilisation du restaurant municipal de BRIENNON les mercredis en période scolaire**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la convention à passer avec la commune de BRIENNON pour l'utilisation du restaurant municipal les mercredis en période scolaire à compter de la rentrée de septembre 2014. En sortant de classe à 11 h 30, les élèves de l'école publique pourront rentrer chez eux, aller à la garderie jusqu'à 12 h 30 ou aller déjeuner à BRIENNON par le car de transport scolaire. Le conseil municipal décide de prendre les mêmes dispositions à l'égard de la commune

### **Legs de Mme Renée BERTHIER : autorisation au maire d'accepter un contrat d'assurance vie souscrit auprès de CNP Assurances**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des votants, le maire à accepter le contrat d'assurance vie que Mme Renée BERTHIER a souscrit auprès de la société CNP Assurance. La commune pourra ainsi récupérer les capitaux qui lui reviennent en qualité de légataire universel de la défunte.

### **Vente d'un terrain de Mme DE DREUZY à la commune : établissement de l'acte en la forme administrative et désignation d'un adjoint pour le signer**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'acquérir de Mme DE DREUZY une parcelle de terrain située au lieu-dit « Les Varennes » en vue d'y construire, entre autres, la nouvelle station d'épuration des eaux usées. Il décide d'authentifier la vente par acte administratif pour limiter les frais à sa charge. Il désigne Fabrice CHENAUD, Adjoint, pour représenter la commune dans cet acte.

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présentation du rapport du Syndicat des eaux de POUILLY SOUS CHARLIEU pour l'année 2013**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des eaux de POUILLY SOUS CHARLIEU (SIADep) pour l'exercice 2013. Il est disponible en mairie.

### **Questions diverses**

- **Remerciements pour subvention**  
Le lycée agricole de RESSINS et le Football Club de ST NIZIER remercient pour la subvention que le conseil municipal leur a allouée pour l'année 2014.
- **Limitation de tonnage des véhicules chemin des Fromentaux**  
Le conseil municipal approuve la suppression de cette limitation fixée à 2,5 tonnes.
- **Programme Voirie 2015**  
Daniel DURAND informe que la commission Voirie – Cimetière – Aménagement se réunira le mardi 29 juillet à 17 h 30 pour préparer ce programme. Il invite ses collègues à faire part de leurs observations.
- **Prochaine réunion**  
Le conseil municipal fixe sa prochaine réunion au mardi 16 septembre 2014.
- **Affiliation des nouveaux élus locaux au régime général de la Sécurité sociale**  
Le conseil municipal prend connaissance de l'information de l'Association des maires de France sur la réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque élu doit compléter un formulaire d'affiliation.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 31 juillet 2014.

Le secrétaire de séance,  
Marie-Christine CALLSEN



Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET

